

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1397

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Association HF Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) - Attribution d'une subvention pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1397**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Association HF Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) - Attribution d'une subvention pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'importance des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine culturel a été révélée en 2006, avec la publication du rapport de Reine Prat "Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant". Les données chiffrées de ce rapport montraient une inégalité criante. À titre d'exemple, à l'échelle nationale, 92 % des théâtres subventionnés, 89 % des institutions musicales et 86 % des établissements d'enseignement étaient dirigés par des hommes.

Quinze ans plus tard, force est de constater que l'évolution vers l'égalité est très lente. L'édition 2021 de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication montre qu'alors que 61 % des étudiants de l'enseignement supérieur de la culture sont des femmes, leur part dans le monde professionnel reste minoritaire. Par exemple, dans le spectacle vivant et la danse, les femmes réalisent en moyenne seulement 38 % des représentations programmées, qu'elles interviennent en termes d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction.

Créée en 2008, l'association HF AURA a pour mission de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture, en se donnant comme objectifs le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes, en particulier, dans le spectacle vivant, la mobilisation contre les discriminations observées, l'évolution vers l'égalité réelle.

L'association HF AURA propose des initiatives concrètes qui permettent aux acteurs culturels de s'engager à mettre en pratique les principes d'égalité homme-femme :

- rassembler et diffuser les statistiques,
- mobiliser les institutions et les professionnels,
- accompagner les responsables de structures culturelles dans la réflexion et la mise en place de leviers pour plus d'égalité.

Cette association sollicite le soutien financier de la Métropole de Lyon dans le cadre de son programme d'actions tout au long de l'année 2022.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu transversal à tous les dispositifs culturels portés par la collectivité.

Par délibération du Conseil n° 2021-0823 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé le plan d'actions 2021-2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le troisième volet de ce plan d'actions concerne l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques métropolitaines. L'orientation 3-3 vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la culture, le sport et la vie associative, et prévoit deux actions dans le domaine culturel :

- l'action n° 59 : soutenir la place des femmes et de leurs œuvres dans la production et la diffusion culturelle sur le territoire métropolitain,
- l'action n° 60 : développer la parité dans l'enseignement des pratiques artistiques, en s'appuyant, notamment, sur le schéma des enseignements artistiques 2022-2027.

Les principaux enjeux relatifs à l'égalité femmes hommes dans le secteur culturel sont, d'une part, l'égalité salariale, la mixité des métiers et l'accès aux postes à responsabilité et aux moyens de production et diffusion, d'autre part, la visibilité des femmes dans les programmations artistiques, dans les événements, dans les expositions, dans la mise en valeur du patrimoine, etc.. Enfin, l'éducation, à travers la diversité des modèles, l'égal accès aux pratiques artistiques, la lutte contre les stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'enseignement artistique et dans les collèges.

Pour contribuer à répondre à ces enjeux, la collectivité porte 2 engagements :

- le recueil de données et la définition d'objectifs chiffrés adaptés selon les secteurs et contractualisés dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens des principaux événements et équipements métropolitains ou des schémas des enseignements artistiques et de lecture publique,
- l'animation d'une réflexion collective avec les acteurs du territoire : 5 responsables culturels métropolitains, déjà fortement engagés sur cette question, travaillent conjointement avec la Métropole à formuler des recommandations concrètes. Celles-ci seront communiquées en mai 2022. L'expertise de l'association HF AURA pourra être sollicitée pour la mise en œuvre et le suivi de ces propositions.

III - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions prévisionnel de l'association pour 2022 est le suivant :

1° - Des événements

- la 7^{ème} édition des Journées du Matrimoine en septembre 2022

Depuis sa création, l'association HF AURA milite pour que la place des femmes dans l'histoire et la culture soit reconnue. L'association œuvre activement au niveau national auprès des institutions pour que les Journées européennes du patrimoine soient rebaptisées Journées européennes du matrimoine et du patrimoine ou Journées européennes de l'héritage culturel. L'association HF AURA se propose de fédérer toutes les actions matrimoine du territoire et de les communiquer *via* internet et un livret diffusé en AURA chez tous ses partenaires et les principaux lieux culturels et militants. La programmation est aussi relayée sur un site internet dédié : matrimoinehfaura.com. Chaque année, pas moins d'une dizaine d'événements (balades urbaines, spectacles, concerts, expositions, etc.) ont lieu à Lyon.

L'association HF AURA organise aussi chaque année une soirée d'ouverture qui est un temps fort qui permet de mettre en valeur une thématique précise à travers une table-ronde, un temps artistique et des échanges avec le public.

Au cours de cet événement, HF porte aussi une action lancée par l'association "Si/si les femmes existent" : une série de portraits de femmes remarquables déclinés en affiches et marque-pages, diffusables dans toutes les structures qui le souhaitent. Douze portraits ont été créés en 2020, 6 en 2021 et 6 nouveaux seront proposés en 2022.

C'est aussi l'occasion pour les militantes d'HF AURA d'aller à la rencontre des structures culturelles du territoire, de développer un partenariat privilégié et d'être identifiée comme une structure qui peut être un appui pour développer une politique d'égalité au sein des structures.

- la 5^{ème} édition des Universités d'automne

Chaque année, le mouvement HF organise à Lyon les Universités d'automne, événement qui permet aux collectifs HF actifs au niveau national, de se retrouver mais, également, d'inviter un large public à réfléchir sur les questions de genre, d'égalité et d'intersectionnalité par le biais de conférences, d'ateliers, de spectacles et de temps d'échanges informels au cours d'un long week-end dans un lieu unique.

En 2021, les Universités du mouvement HF ont eu lieu au Théâtre de la Croix-Rousse les 9 et 10 octobre. Cette édition marque le début d'un partenariat avec le théâtre qui accueillera, également, les Universités en 2022.

- le cycle de conférences

Le mouvement HF bénéficie d'un large réseau d'universitaire qui travaille chaque jour sur des thématiques liées à l'égalité femmes-hommes. En 2022, le programme prévisionnel propose les interventions de :

- Julie Rossello-Rochet au sujet de sa thèse "Des autrices dramatiques parisiennes dans l'espace public du XIX^{ème} siècle",
- Eliane Viennot sur ses travaux sur l'écriture sur l'écriture inclusive,
- Titiou Lecoq au sujet de son livre "Les grandes oubliées, comment l'histoire a effacé les femmes".

- rencontre des metteuses en scène de la Métropole

En janvier 2021, HF Bretagne lançait la première rencontre des metteuses en scène d'Ille-et-Vilaine. En 2022, l'association HF AURA souhaite importer le concept dans notre région en se concentrant dans un premier temps sur la Métropole. Le but de cette rencontre serait de proposer un premier temps d'échange autour des vécus communs et des éventuelles difficultés que les metteuses en scène rencontrent en raison de leur genre.

Dans un second temps, cela permettrait d'ouvrir à des séances d'ateliers et débat autour de thématiques comme la transmission, la lutte contre les violences sexistes, les rapports aux institutions et aux réseaux, etc. À terme, cette initiative permettra la constitution d'un réseau solide d'entraide et l'émergence de solutions concrètes pour affronter des situations d'injustice ou de violence.

2° - Des interventions au sein de structures artistiques et culturelles

La commission "Formations HF", créée fin 2020, continuera de répondre aux sollicitations d'interventions au sein de structures artistiques et culturelles. La commission répond à différents objectifs :

- la conception d'une auto-formation en interne pour les membres actifs/actives de l'association, afin de répondre aux sollicitations extérieures (associations, structures, collectivités territoriales). Cette formation en interne s'est accompagnée de la réalisation de documents écrits et validés par la commission (document de présentation de l'association, le bilan des assises de la transmission en 2019, etc.),
- la mise en commun de documents et de leur analyse pour repérer les inégalités et faire des préconisations (documents théoriques et statistiques). En parallèle de ce travail, l'espace "ressources" du site internet de l'association HF AURA a été actualisé et propose également la définition de concepts et notions,
- la participation à l'actualisation d'un catalogue d'experts permettant de constituer une base de données actualisées sur les experts/expertes HF au niveau régional et national,
- la création d'un mur collaboratif rassemblant des ressources dans les différents secteurs culturels,
- la construction de formations et de stages pour répondre à des demandes spécifiques.

3° - L'accompagnement des politiques culturelles

Conformément à la déclaration d'intention signée en 2016, l'association HF AURA accompagne l'évolution des politiques culturelles par sa présence au sein de plusieurs organismes institutionnels et interprofessionnels :

- la présence au sein du Haut-commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) : Anne Grumet, du Conseil d'administration de l'association HF AURA, désignée membre experte du HCE pour la Fédération interrégionale,
- la participation à des réunions de travail et de réflexion à l'initiative d'Agnès Saal, haute-fonctionnaire à l'Égalité au ministère de la Culture,
- le membre des principaux syndicats culturels (Syndicat national des arts vivants (SYNAVI) et Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles -SYNDEAC-),
- la participation au Conseil pour l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon,
- le partenaire de groupements professionnels : Fédération des arts de la rue, Association professionnelle des artistes conteurs, Syndicat des compagnies et cirques de création,
- la participation au conseil d'administration et au bureau d'AURA Spectacle Vivant (ex-NACRE), agence régionale du spectacle vivant en AURA,
- la participation au nouveau projet commun entre l'Ecole nationale de musique de Villeurbanne, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et le Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) AURA sur l'étude des pratiques d'enseignement à la lumière du genre, en lien avec plusieurs chercheuses en sciences sociales,
- la participation au projet du Conseil pour faire avancer l'égalité femmes-hommes au sein des structures culturelles.

4° - La lutte contre les violences sexuelles et sexistes

En 2017, le collectif HF Occitanie Toulouse entreprend de porter un projet d'outils concrets pour aider les travailleurs/travailleuses des arts et de la culture à faire face aux harcèlements et violences sexistes et sexuelles dans leur cadre professionnel : c'est le projet Allié-e-s.

En effet, face à l'ampleur des violences sexistes et sexuelles, le mouvement HF s'engage à mettre en oeuvre des actions concrètes. La première étape a été de faire remonter les besoins des professionnels/professionnelles des arts et de la culture à travers la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble de ses réseaux. Il en est ressorti la nécessité de créer des espaces collectifs pour prévenir les violences de genre, et d'accompagner individuellement les personnes qui vivent des violences au travail. Le collectif a décidé de créer un cycle d'atelier d'autodéfense féministe et des permanences d'information, d'écoute et d'orientation. À travers ces 2 actions, ils souhaitent créer des espaces pour renforcer la prise de conscience face aux inégalités de genre, partager des outils et des stratégies pour réagir, créer de nouveaux réseaux de solidarité et d'entraide, mais aussi renforcer le soutien et l'écoute des personnes qui vivent des violences.

Le projet Allié-e-s est né de la nécessité de proposer une réponse politique et féministe pour lutter contre l'isolement des victimes, sortir de la culpabilisation individuelle et replacer la responsabilité des agressions là où elle doit être : du côté des agresseurs et non de celui des victimes.

Ces 2 premières années d'expérimentation à Toulouse ont permis de documenter le processus de construction des permanences, d'analyser les difficultés auxquelles sont confrontés les écoutants et identifier des pistes d'amélioration. À la suite de cette analyse critique du dispositif, l'enjeu est aujourd'hui de formaliser une ingénierie de permanences, qui pourrait être dupliquée et essaimée sur d'autres territoires.

Le collectif HF AURA s'est mobilisé début 2022 pour lancer la mise en oeuvre du projet à Lyon. HF Occitanie Toulouse a commencé à transmettre les outils et connaissances accumulés ces 2 dernières années et des réunions entre les 2 collectifs sont déjà prévues à distance et en présentiel au cours du 1^{er} semestre, afin d'ouvrir les permanences à Lyon en septembre 2022.

Le budget prévisionnel de l'année 2022 de l'association HF Auvergne Rhône-Alpes est le suivant :

Dépenses		Recettes	
achats études et prestations de service (Universités d'Automne, Journées du mariage)	8 560	vente de produits et prestations de services (projet Allié-e-s), interventions, actions de sensibilisation	6 800
services externes (locations, abonnements internet, assurances, documentation)	2 400	subventions Etat	27 700
autres services externes (graphistes, publicité et communication, déplacements mission et réceptions)	18 475	subventions Région AURA	10 000
frais de personnel	50 980	Métropole - Soutien aux actions de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations	5 000
autres charges gestion courante (adhésions)	85	Métropole - Politique culturelle - développement de l'égalité femmes hommes dans le secteur culturel	10 000
		Ville de Lyon égalité	6 000
		Ville de Lyon culture	6 000
		Ville de Villeurbanne - journées du Matrimoine	2 000
		cotisations adhésions	7 000
emploi contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition biens et matériels, mécénat de compétences - cabinet expert-comptable)	45 784	emploi contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition biens et matériels, mécénat de compétences - cabinet expert-comptable)	45 784
Total	126 284	Total	126 284

Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente décision. La structure devra fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier des actions menées dans un délai de 6 mois, à compter de leur réalisation. La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention attribuée si le programme d'actions réalisé n'est pas ou que partiellement conforme au prévisionnel.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association HF AURA dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association HF Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283364-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
